



Association pour les normes d'entreposage
des produits agrochimiques

Normes de gouvernance de l'agriculture protégée

AIDE À LA CONFORMITÉ



www.awsa.ca

Date de la dernière mise à jour : Le 15 juin 2023

Cette section a été publiée par l'Association pour les normes d'entreposage de produits agrochimiques. Elle vise à fournir une assistance, des conseils et des exemples supplémentaires aux exploitants de serres. Ils y trouveront ce qui est requis pour se conformer aux Normes de gouvernance de l'agriculture protégée.

Cette section contient des exemples à utiliser pour aider à l'élaboration de politiques et/ou de procédures opérationnelles. Si ces exemples sont utilisés, les exploitants doivent s'assurer que le personnel opérationnel a été formé à leurs politiques et procédures. Chaque année, les exploitants doivent revoir le contenu et mettre à jour les changements éventuels, en particulier le plan d'intervention d'urgence (PIU).

Les références à des sources publiques externes pour aider à satisfaire la conformité quant aux protocoles spécifiques sont fournies à titre indicatif uniquement. Les exploitants assument la responsabilité du respect de toutes les réglementations applicables.

Les exemples fournis dans cette section sont donnés pour servir de guide. Ces normes n'ont pas préséance ou ne remplacent aucunement les exigences contenues dans les lois ou les règlements des municipalités, des provinces ou du gouvernement fédéral.

Nota : Ces normes sont applicables afin qu'un certificat de conformité aux Normes de gouvernance de l'agriculture protégée soit délivré. Les Normes et l'audit de celles-ci ne constituent pas une évaluation à la conformité réglementaire. Les exploitants sont responsables de la conformité à toutes les exigences réglementaires.

Questions techniques

Les questions techniques ou celles concernant l'interprétation des Normes peuvent être soumises au gestionnaire du programme de l'ANEPA contactant l'un des auditeurs du programme. Veuillez consulter www.anepa.ca pour des mises à jour techniques régulières.

A : MANUTENTION, ENTREPOSAGE ET FORMATION RELIÉS AUX PESTICIDES

Protocole A1 : Organigramme des pesticides	Conformité
a) L'exploitation aura un organigramme courant (daté) montrant le déplacement, l'utilisation de tous les pesticides, de l'entreposage à l'application et à la gestion des déchets. b) L'entreprise disposera d'un plan courant du site montrant toutes les structures. Le (les) emplacement(s) des zones d'entreposage des pesticides et de toutes les zones de mélange et de chargement doit être indiquée.	REQUIS POUR CE

a) Un organigramme sera préparé. Il indiquera le déplacement et l'utilisation de tous les pesticides, de l'entreposage à l'application jusqu'à la gestion des déchets. Cet organigramme doit inclure :

- L'aire d'entreposage des pesticides
- Toutes les aires de mélanges/de chargement
- Connexion aux unités d'application foliaire (le cas échéant).
- Les aires de connexion au système de chimigation
- Zones de déversement/confinement des eaux usées (le cas échéant).

L'auditeur s'en servira lors de la discussion avec l'exploitant pour évaluer la conformité aux sections des protocoles.

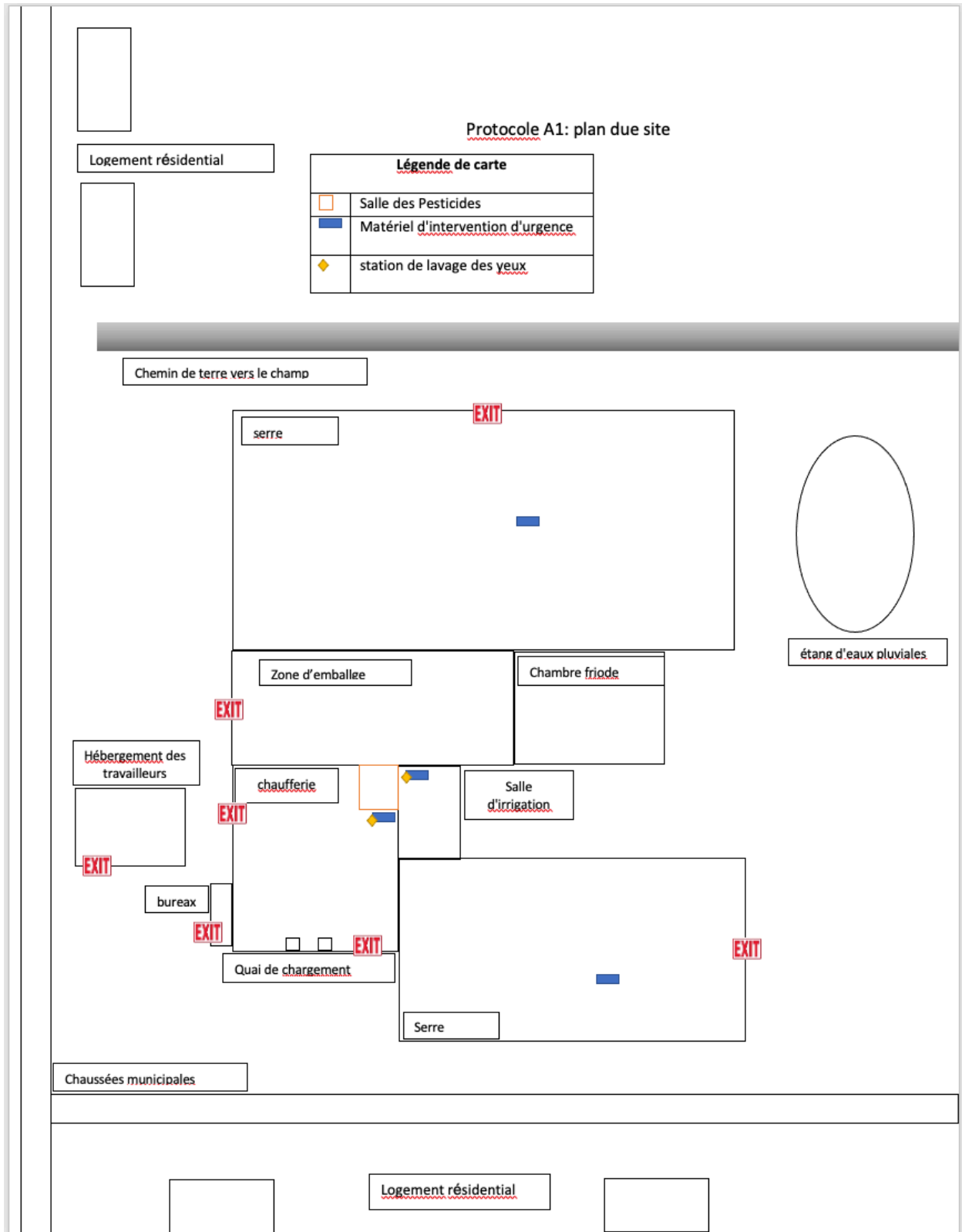
b) Un croquis de l'installation doit être élaboré en montrant :

1. Un **plan du site** comprenant :

- a. Toutes les structures sur le site (A1)
- b. Emplacement(s) de la (des) aire(s) d'entreposage des pesticides (A1, E1)
- c. Emplacement(s) de la ou des aire(s) de chargement/mélange du système de chimigation en circuit fermé (A1, E1)
- d. Emplacement(s) de la (des) zone(s) de chargement/mélange pour l'application foliaire (A1, E1)
- e. Emplacement(s) des équipements et fournitures d'intervention d'urgence (E1)
- f. Centres de contrôle d'urgence (E1)
- g. Voies de sortie de secours (E1)

2. **Vues aériennes** (par ex. : cartes Google, images prises par un drone) de la propriété montrant les principales caractéristiques extérieures telles que les fossés, les étangs, les puits, les bouches d'égout, les trous d'homme, les sorties, etc. (C1)
3. **Plan détaillé tel que construit** pour la serre et le(s) bassin(s) des eaux de ruissellement. (C1)
4. **Plans de tous les systèmes de chimigation** testés dans le cadre de C1, avec les appareils et les drains étiquetés. (C1)

Exemple A1. plan due site



Exemple A1 : Cheminement des pesticides dans une serre.

1 — Les pesticides sont déchargés à partir de la porte ou du quai de chargement désigné. Ils sont inscrits aux registres de réception des installations, ainsi que dans tout document relatif à la réception des pesticides.

2 — Les pesticides sont placés soit manuellement, soit par chariot élévateur dans le local d'entreposage fermé à clé.

3 — Les pesticides sont retirés de l'entrepôt et déplacés vers la zone de mélange. (La salle d'irrigation).

4 — Les fiches de données de sécurité (FDS) sont à portée de la main. Les exigences en matière d'équipement de protection individuelle (ÉPI) sont portées pendant que la quantité appropriée de pesticide est pesée puis déversée dans le réservoir de mélange ou le baril, selon la méthode d'application utilisée. Les mesures sont effectuées conformément à l'étiquette du pesticide en question.

5 — Le mélange est acheminé de la cuve à la culture soit par un système goutte à goutte, soit par des pulvérisateurs. Cela dépend des directives de l'étiquette. Un ÉPI approprié est porté lors des manœuvres avec les pulvérisateurs.

6.1 — Foliaire : Le pesticide est mélangé dans un réservoir désigné, directement relié aux pulvérisateurs. Une fois la taille des gouttelettes et la pression appropriées calibrées sur les pulvérisateurs, les plantes sont uniformément enduites du mélange de pesticides, qui est absorbé par les feuilles.

6.2 — La majeure partie de la bouillie pulvérisée est absorbée par les plants. Des auges reçoivent l'excédent ou il tombe sur des revêtements de sol en plastique non perméables où il s'évapore.

7.1 — Bassinage : Selon l'installation et les préférences de l'agriculteur, les pesticides sont mélangés dans un baril relié au système d'irrigation. Celui-ci transporte le mélange vers la culture. Le mélange de pesticides est pompé directement dans le substrat des plants. Là où la majorité est absorbée par les plants.

7.2 — Tout excédent de mélange de pesticides fuit dans les auges. Il est transporté directement vers un réservoir de lixiviation/de rétention du liquide souillé. Le lixiviat est produit à partir d'un substrat entièrement saturé.

8 — Le lixiviat est ensuite transporté et passe dans le réservoir de nettoyage des installations. Cette étape inclut un pasteurisateur, une machine à ozone, à UV ou autre.

9 — L'eau est ensuite transférée dans un réservoir propre où elle est mélangée à de l'eau fraîche et finalement pompée de nouveau dans le système d'alimentation.

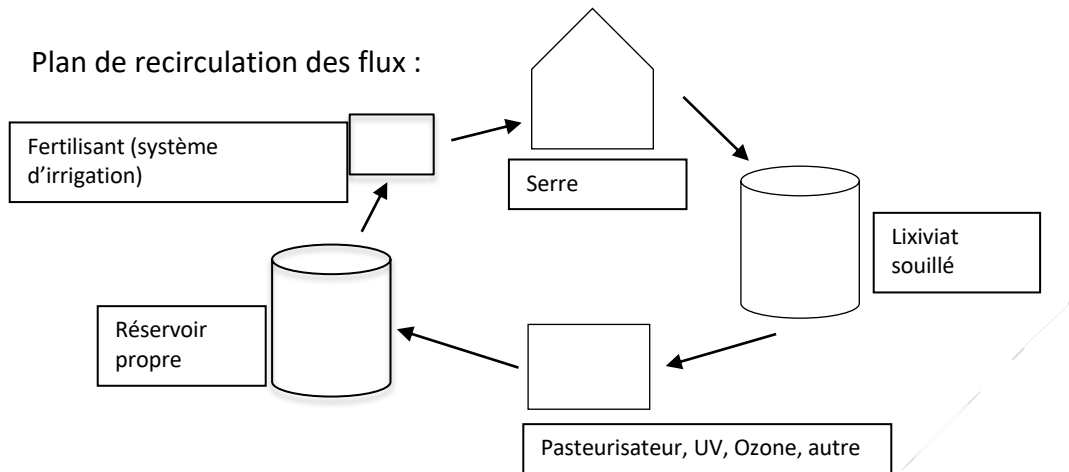
10 — Ces réservoirs sont généralement situés à l'intérieur de la serre, dans ou près de la salle d'irrigation. Ils sont parfois enterrés ou installés en surface comme des silos avec un revêtement intérieur.

11 — Les pesticides restants sont refermés et remis dans la salle d'entreposage. Par contre, les contenants vides sont éliminés de manière appropriée, conformément aux directives des fabricants figurant sur l'étiquette.

12 — De l'eau propre est pompée par les pulvérisateurs sur la culture pendant un temps suffisant pour rincer tout mélange de pesticides restant. Ce nettoyage est souvent effectué dans la dernière rangée où les pulvérisateurs vont pulvériser. Toutefois, les méthodes de nettoyage peuvent varier d'une installation à l'autre.

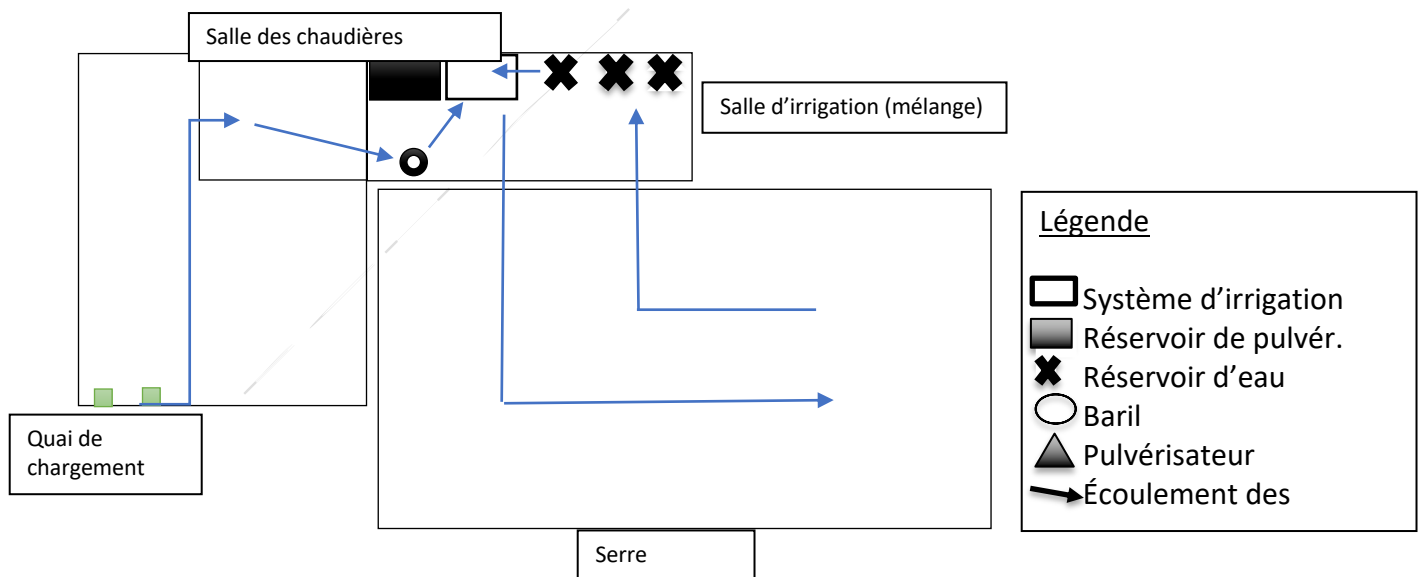
13 — Chaque établissement disposera de registres mis à jour sur la formation des employés à l'utilisation sûre des pesticides. Il aura aussi un registre d'utilisation des pesticides.

Plan de recirculation des flux :



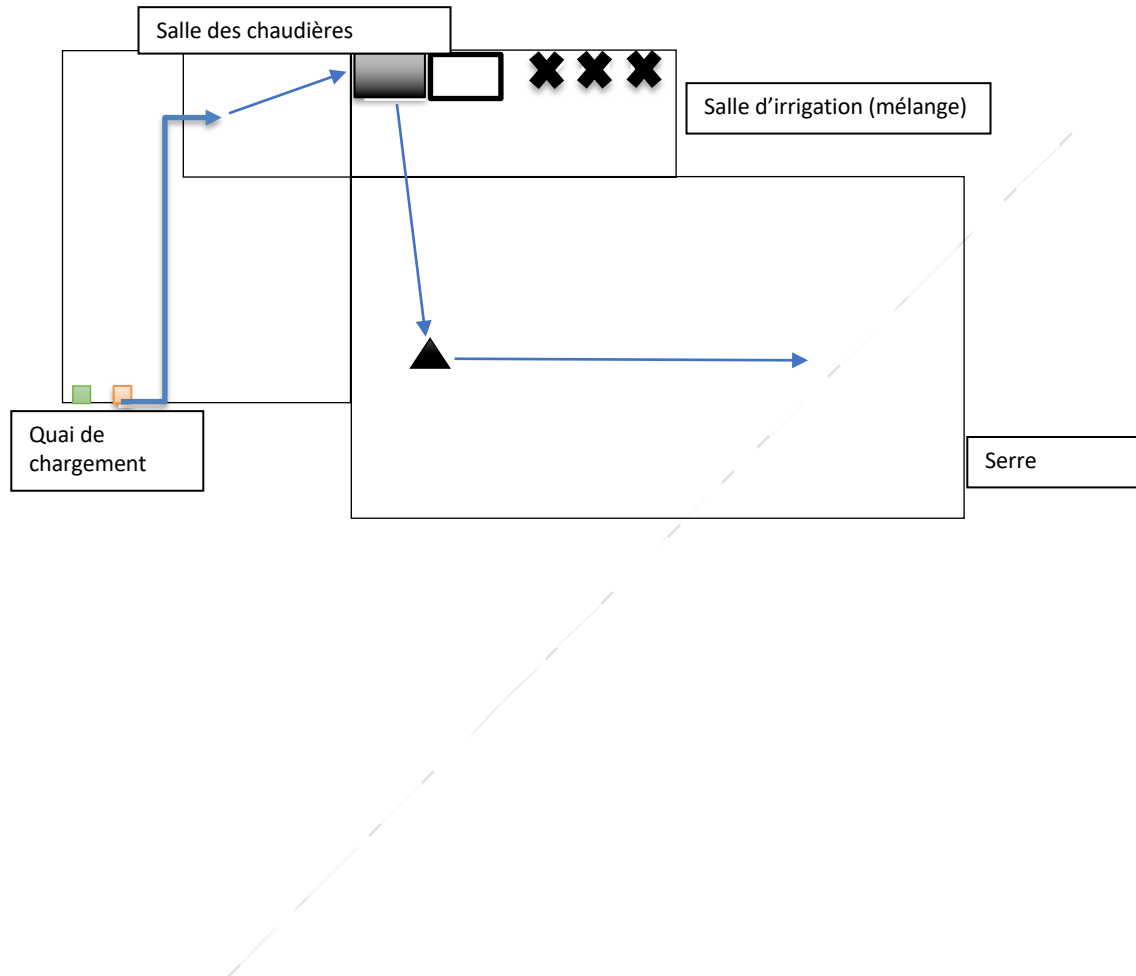
Plan d'application par bassinage

Quai de chargement -> entreposage -> dans un baril connecté à une machine d'irrigation -> vers la culture -> retour par recirculation.



Plan d'application foliaire :

Poste de chargement -> stockage -> vers le réservoir de pulvérisation dans la salle d'irrigation -> pulvérisateurs -> vers la culture



Protocole A2 : Signalisation	Conformité
<p>Dans la zone d'entreposage des pesticides :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le panneau d'interdiction de fumer, de boire et de manger est affiché dans la zone même d'entreposage. b) Des panneaux de mise en garde indiquant la présence de pesticides, signalent clairement que les pesticides sont entreposés dans les locaux. Ils affichent que seul le personnel autorisé est habilité à y pénétrer. Ils sont fixés à toutes les entrées de la zone d'entreposage ; <p><u>Dans la zone d'entreposage des pesticides et dans les zones de mélange et de chargement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> c) Des panneaux sont clairement affichés et visibles des aires d'entreposage et celles de mélange et de chargement. Ils indiquent où se trouvent l'armoire de fournitures d'urgence, la trousse de premiers soins et le poste de lavage des yeux. 	<p>REQUIS POUR CE</p>

a) Des panneaux doivent être installés dans ou sur l'accès aux zones d'entreposage des pesticides (c'est-à-dire sur les portes d'entrée). Les panneaux doivent être permanents et bien visibles. Les panneaux peuvent être des pictogrammes. Exemple :



b) Des panneaux de mise en garde signalent clairement que les pesticides sont entreposés dans les locaux. Ils affichent que seul le personnel autorisé est habilité à y pénétrer. Ils sont fixés à toutes les entrées de la zone d'entreposage. Si des portes à rideau séparent les principaux points d'accès, une signalisation d'avertissement avec panneaux est nécessaire. Si la zone d'entreposage des pesticides se trouve dans un bâtiment comptant de multiples occupants, des panneaux d'avertissement doivent être apposés sur ou près des entrées d'accès aux salles d'entreposage. Si une armoire est utilisée pour l'entreposage des pesticides, le panneau doit être apposé sur la porte de l'armoire. Notez que certaines juridictions peuvent exiger la présence de panneaux d'avertissement sur les portes/murs extérieurs.

Exemple :



c) Des panneaux dans les zones d'entreposage des pesticides et dans la zone de mélange/chargement des pesticides indiquent l'emplacement de l'armoire à fournitures en cas d'urgence, de la trousse de premiers soins et de la douche oculaire. Les panneaux doivent être visibles des deux zones. Dans le cas d'applicateurs mobiles, ces panneaux peuvent également être apposés sur l'applicateur. Exemple :



Protocole A3 : Équipement d'urgence	Conformité :
<p>a) L'installation compte une liste des accessoires et de l'équipement d'urgence et l'endroit réservé à cette fin où ils se trouvent, pour usage exclusif en cas d'urgence.</p> <p>L'équipement d'urgence de l'installation comprend :</p> <p>b) La présence d'équipements d'urgence applicables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trousse de premiers soins - Station de lavage oculaire <p>c) La présence d'un équipement de confinement des déversements, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenant de sauvetage qui peut être scellé - Matériaux absorbants - Pelle en aluminium - Balai <p>d) En plus de l'équipement de protection individuelle spécifié dans le protocole B3, l'équipement d'urgence désigné suivant est requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gants - Lunettes de protection - Combinaisons/tabliers - Un respirateur et des cartouches filtrantes (si applicable — selon les FDS) 	<p>REQUIS POUR CE</p>

a) L'auditeur vérifiera qu'une liste des équipements d'urgence est disponible sur l'exploitation. Cette liste énumère tous les matériaux qui devraient être disponibles en cas d'urgence. Cette liste doit se trouver près de la zone d'entreposage des équipements d'urgence ou être facilement accessible.

b) L'équipement d'urgence de l'exploitation comprend une trousse de premiers soins et une station de lavage des yeux. Les règlements provinciaux précisent les exigences minimales pour les trousse de premiers soins. Toutes les installations doivent avoir, au minimum, une station de lavage des yeux. Consultez les règlements provinciaux sur la santé et la sécurité au travail pour connaître les exigences particulières. Le vérificateur examinera l'équipement d'urgence de base et s'assurera qu'il est utilisable, propre et bien outillé.

c) L'équipement d'urgence de l'installation comprend :

- Contenant de sauvetage qui peut être scellé (suremballage)
- Matériaux absorbants
- Pelle en aluminium

- Balai.

L'auditeur déterminera, à partir d'un échantillon de FDS, quels types d'équipements de nettoyage des déversements et d'absorbants sont nécessaires. L'auditeur confirmera que ceux-ci sont offerts et en bon état. Les matériaux absorbants devraient être entreposés hors du sol pour éviter tout contact avec les liquides.

d) À partir d'un échantillon de FDS, l'auditeur déterminera quels types d'équipements de protection individuelle (ÉPI) sont nécessaires en cas de nettoyage. L'auditeur confirmera que ceux-ci sont offerts et en bon état. L'ÉPI doit être entreposé ailleurs que sur le plancher pour prévenir la contamination.

Protocole A4 : Formation	Conformité :
Une formation a été donnée à tous les employés concernant : <ul style="list-style-type: none"> a) L'utilisation, l'entretien et l'entreposage de l'ÉPI ; b) L'utilisation d'un bassin oculaire ; c) L'exécution du plan d'intervention d'urgence de l'exploitation ; et d) les procédures sécuritaires d'entreposage et de manutention et d'utilisation des pesticides selon leur(s) fonction(s) professionnelle(s). 	REQUIS POUR CE

a) L'auditeur doit examiner les dossiers de formation des employés concernés. Soit ceux qui travaillent dans la zone d'entreposage et/ou d'application des pesticides afin de vérifier leur formation sur l'utilisation, l'entretien et l'entreposage de l'ÉPI d'urgence. La formation doit être donnée lors de l'embauche ou lors d'un changement de poste. Elle doit être mise à jour lorsque l'ÉPI change ou est ajouté conformément aux FDS.

b) L'auditeur doit examiner les dossiers de formation des employés concernés qui travaillent dans la zone d'entreposage et/ou d'application des pesticides pour vérifier la formation à l'utilisation correcte d'une station oculaire. La formation doit être fournie lors de l'embauche ou au moment du changement de poste.

c) L'auditeur doit examiner les dossiers de formation pour s'assurer qu'une formation annuelle a été donnée à tout le personnel sur les procédures d'intervention d'urgence. Certains membres du personnel peuvent avoir un rôle limité en cas d'urgence. Par exemple, ils doivent quitter la zone et se rendre au point de rassemblement du site. D'autres membres du personnel peuvent avoir des rôles spécifiques dans l'exécution du plan d'intervention d'urgence. Tout le personnel doit être formé au sujet de son rôle. La formation doit être annuelle. Des registres doivent être tenus pour consigner les présences et les dates. La formation peut prendre la

forme d'une réunion de sécurité ou d'un exercice d'urgence. L'auditeur cherchera un registre daté des présences et un exemplaire de l'ordre du jour de la réunion ou du plan d'exercice.

d) L'auditeur doit examiner les dossiers de formation pour s'assurer que tous les employés qui travaillent dans la zone d'entreposage et celle du mélange/chargement des pesticides ont reçu une formation sur la procédure d'utilisation et la manutention sécuritaire des pesticides.

Les dossiers de formation doivent indiquer le nom de l'employé, la ou les dates de la formation et être facilement accessibles pour examen par l'auditeur.

Résumé des exigences concernant la fréquence de la formation

Formation	FRÉQUENCE
Utilisation, entretien et entreposage de l'ÉPI	La formation doit être donnée lors de l'embauche ou lors d'un changement de poste. Elle doit être mise à jour lorsque l'ÉPI change ou est ajouté conformément aux fiches de données de sécurité (FDS).
L'utilisation d'un bassin oculaire ;	Lors de l'embauche ou d'un changement de poste. Elle doit être mise à jour en fonction des changements de l'EPI.
L'exécution du plan d'intervention d'urgence de l'exploitation	Annuel
Procédures sûres d'entreposage, de manutention et d'utilisation des pesticides	La formation doit être donnée lors de l'embauche ou lors d'un changement de poste. Elle doit être mise à jour lorsque l'ÉPI change ou est ajouté conformément aux fiches de données de sécurité (FDS).
Certification provinciale (voir protocole B2)	Consulter les exigences provinciales

Protocole A5 : Entreposage des pesticides	Conformité :
<p>Tous les PA étiquetés pour utilisation en serre sont entreposés dans une zone d'entreposage réservée, à moins qu'ils soient utilisés au moment présent.</p> <p>Nota : Il n'est pas nécessaire d'entreposer les réservoirs de produits biologiques et d'huiles minérales dans l'espace d'entreposage prévu à cet effet, à condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'ils se trouvent dans un bâtiment fermé à clé et ; • qu'un système de confinement est en place. 	REQUIS POUR CE

L'auditeur vérifiera l'exploitation pour s'assurer que tous les PA homologués et étiquetés pour utilisation en serre, non couramment utilisés sont entreposés dans la zone d'entreposage des pesticides. Cela inclut les contenants/réservoirs pleins ou partiellement remplis.

Protocole A6 : Contenants de pesticides	Conformité :
<p>a) Il n'y a pas d'emballages/contenants de pesticides qui fuient.</p> <p>b) Tous les contenants de pesticides vides ont été rincés trois fois. Ils sont entreposés dans des sacs en polyéthylène ou sont à l'abri.</p> <p>c) Tous les contenants pour entreposage des pesticides présents dans les locaux sont étiquetés.</p>	REQUIS POUR CE

- a) L'auditeur vérifiera les emballages/contenants de pesticides de la zone d'entreposage et ceux de la zone de mélange/chargement pour s'assurer qu'ils ne fuient pas.
- b) Tous les contenants de pesticides vides sont rincés trois fois, puis entreposés dans des sacs en polyéthylène ou sous abri afin de prévenir toute fuite à cause des précipitations.
- c) Tous les contenants de pesticides utilisés sur les lieux possèdent une étiquette du fournisseur ou une étiquette du lieu de travail, ou une étiquette réglementée par la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette informe le lecteur des dangers et des risques liés à leur manutention ou à leur utilisation. Chaque produit chimique réglementé (SIMDUT, TMD, NHPA) nécessite l'étiquette du fournisseur du produit.

Protocole A7 : Fiches de données de sécurité	Conformité :
L'exploitation possède un exemplaire de toutes les fiches de données de sécurité (FDS) à jour pour les pesticides sur place.	REQUIS POUR CE

L'auditeur vérifiera la présence des fiches de données de sécurité sur l'exploitation (support papier ou électronique) pour tous les pesticides présents sur place. Si les versions électroniques sont préférées, elles doivent être facilement accessibles durant les heures de travail.

Protocole A8 : Aire d'entreposage des pesticides	Conformité :
<p>L'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) a un espace d'accès pour l'entreposage des pesticides. b) L'aire d'entreposage des pesticides possède un système d'endiguement en place pour contenir les déversements de liquides. c) L'aire d'entreposage des pesticides n'a pas de drain actif au plancher (sauf s'il se déverse dans un réservoir réservé à cette fin). d) Le système de ventilation mécanique de la zone d'entreposage est conçu pour assurer qu'un minimum de deux renouvellements d'air par heure est réalisable. – OU – <p>Si l'aire d'entreposage des pesticides n'est pas assez grande pour permettre à une personne d'y entrer (ex. : armoire, conteneur, congélateur, etc.) un système de ventilation n'est pas requis à moins que la réglementation provinciale l'exige.</p>	REQUIS POUR CE

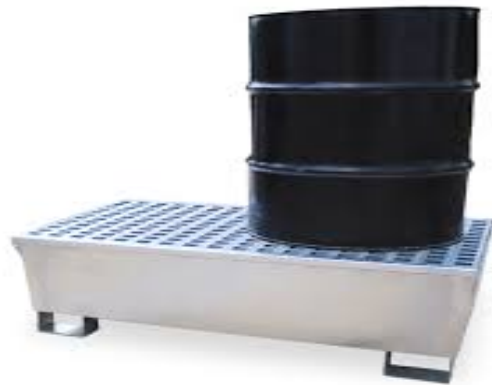
<ul style="list-style-type: none"> a) L'aire d'entreposage désignée peut être réalisée au moyen de différentes méthodes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une zone désignée pour l'entreposage des pesticides. ○ Une zone désignée à l'intérieur d'une plus grande pièce. ○ Une armoire ou un conteneur non combustible

L'accès aux espaces d'entreposage dédiés doit être contrôlé. Le but est d'empêcher les personnes qui n'ont pas été formées à la manipulation des pesticides d'accéder au produit. Voici quelques exemples d'accès contrôlé :

- Serrures aux portes du local d'entreposage ou serrures aux portes derrière lesquelles se trouve le local d'entreposage
- Des serrures sur les armoires de rangement ou des serrures sur les portes dans lesquelles se trouve l'armoire de rangement.

b) L'auditeur examinera le système d'endiguement de la zone d'entreposage. Tous les systèmes d'endiguement doivent être conçus pour contenir 110 % du plus grand contenant dans l'entrepôt. L'endiguement peut être réalisé au moyen de différentes méthodes :

- Les planchers en béton sont un moyen d'endiguement acceptable à condition que les points suivants soient respectés :
 - Les aires d'endiguement en béton doivent comprendre des bordures de rétention (sur le périmètre).
 - Si la bordure est en béton qui n'est pas de type coulée unique, un calfeutrage résistant aux produits chimiques doit être utilisé pour s'assurer que les déversements ne puissent pas s'infiltrer dans les fissures
 - Les fissures dans les planchers de l'aire des traitements de semences ont été remplies et les planchers ont un fini lisse. Le scellant utilisé pour remplir les fissures doit être imperméable à l'absorption des produits chimiques déversés. Une documentation est requise pour prouver que le matériau est résistant aux produits chimiques.
 - Si les bordures (d'une hauteur minimale de 10 cm) sont faites d'un matériau polymère, celui-ci doit être fixé à une surface dure (c'est-à-dire un mur ou un seuil de porte) pour assurer sa stabilité et il doit être imperméable aux déversements. Une documentation est requise pour prouver que le matériau est résistant aux produits chimiques. Une inspection annuelle est requise pour détecter les signes de dégradation et des mesures correctives doivent être prises.
- Les plateaux d'endiguement en métal sont un moyen acceptable de confinement. Si des plateaux d'endiguement en métal sont utilisés comme moyens de rétention, les points suivants doivent être respectés :
 - Les aires d'endiguement en béton doivent comprendre des bordures de rétention (d'une hauteur minimale de 10 cm) sur le périmètre.
 - La cornière doit être d'une épaisseur suffisante afin de prévenir les dommages durant les opérations routinières. Elle doit être solidement fixée au mur.



- Les palettes déflectrices sont acceptables comme moyen d'endiguement. Si des palettes déflectrices sont utilisées comme moyens de rétention, les points suivants doivent être respectés :
 - Les palettes déflectrices doivent être fabriquées d'un matériel résistant aux produits chimiques.
 - Les séparateurs déflecteurs doivent être exempts de fissures.
 - Une inspection annuelle est requise pour détecter les signes de dégradation et des mesures correctives doivent être prises.



- Si vous utilisez une armoire/un conteneur non combustible, l'armoire/le conteneur doit avoir une capacité d'endiguement. Il peut s'agir d'un endiguement conçu comme faisant partie de la structure, de séparateurs déflecteurs ou de plateaux métalliques.



- c) S'assurer que l'aire d'entreposage des pesticides n'a pas de siphon de sol actif (sauf s'il est dirigé vers un réservoir de drainage dédié.
- d) Examiner l'aire d'entreposage et celle pour mélange/chargement pour confirmer qu'elles possèdent une ventilation mécanique. Celle-ci est conçue pour fournir au moins deux renouvellements d'air à l'heure lorsque l'aire est occupée. L'auditeur examinera le système de ventilation mécanique, la documentation de la zone d'entreposage. Il confirmera qu'un minimum de deux renouvellements d'air par heure est réalisable. Le vérificateur déterminera la cote du système d'après la documentation de l'assemblage de la soufflerie, les documents signés par l'installateur ou les plans estampillés par l'ingénieur. Le système doit fournir au moins deux renouvellements d'air à l'heure. Il faut conserver au dossier les données techniques du ventilateur, car elles donnent le nombre de pi^3/min .

Laisser portes et fenêtres ouvertes pendant les opérations ne suffit pas. Le système de ventilation doit être mécanique.

Dans le même bâtiment, s'il y a un autre occupant adjacent à une (des) aire(s) d'entreposage, le système de ventilation n'aspire pas d'air ou ne permet pas à celui-ci de migrer de l'(des) aire(s) d'entreposage à l'aire de l'occupant adjacent.

Si vous utilisez une armoire/un conteneur incombustible, l'exigence de ventilation ne s'applique pas, sauf si elle est réglementée par la province.

Protocole A9 : Zones de mélange et de chargement des pesticides pour les systèmes de chimigation en circuit fermé	Conformité
<p>L'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Dispose d'un espace défini pour le mélange/chargement des pesticides dans le système de chimigation en circuit fermé. b) La zone pour mélange et chargement possède un système d'endiguement pour contenir les volumes de liquides déversés. c) L'aire de mélange et de chargement n'a pas de siphon de sol actif (sauf s'il est dirigé vers un réservoir de drainage dédié). d) L'aire de mélange et celle de chargement possèdent une ventilation mécanique conçue pour fournir au moins deux renouvellements d'air à l'heure lorsque l'aire est occupée ou — en l'absence de ventilation mécanique, une procédure d'exploitation sûre est en place, exigeant que les événements/fenêtres soient ouverts pendant les activités de transfert de pesticides. 	<p>REQUIS POUR CE</p>

<ul style="list-style-type: none"> a) Examiner l'espace défini pour le mélange/chargement des pesticides dans les systèmes de chimigation en circuit fermé. b) Examiner le système d'endiguement de la zone de mélange/chargement. Tous les systèmes d'endiguement doivent être conçus pour contenir 110 % du plus grand contenant dans l'entrepôt. L'endiguement peut être réalisé au moyen de différentes méthodes : <ul style="list-style-type: none"> • Les planchers en béton sont un moyen d'endiguement acceptable à condition que les points suivants soient respectés : <ul style="list-style-type: none"> • Les aires d'endiguement en béton doivent comprendre des bordures de rétention (d'une hauteur minimale de sur le périmètre. • Si la bordure est en béton qui n'est de type coulée unique, un calfeutrage résistant aux produits chimiques doit être utilisé pour s'assurer que les déversements ne puissent pas s'infiltrer dans les fissures • Les fissures dans les planchers de l'aire d'endiguement ont été remplies. Les planchers ont un fini lisse. Le scellant utilisé pour remplir les fissures doit être imperméable à l'absorption des produits chimiques déversés.

- Si les bordures (d'une hauteur minimale de 10 cm) sont faites d'un matériau polymère, celui-ci doit être fixé à une surface dure (c'est-à-dire un mur ou un seuil de porte) pour assurer sa stabilité et doit être imperméable aux déversements. Une documentation est requise pour prouver que le matériau est résistant aux produits chimiques. Une inspection annuelle est requise pour détecter les signes de dégradation et des mesures correctives doivent être prises.
- Les plateaux d'endiguement en métal sont un moyen acceptable de confinement. Si des plateaux d'endiguement en métal sont utilisés comme moyens de rétention, les points suivants doivent être respectés :
 - Les aires d'endiguement doivent comprendre des bordures de rétention (d'une hauteur minimale de 10 cm) sur le périmètre de la surface de manutention des pesticides.
 - La cornière doit être d'une épaisseur suffisante afin de prévenir les dommages durant les opérations routinières. Elle doit être solidement fixée au mur.
- c) S'assurer que l'aire de mélange et celui du chargement des pesticides n'ont pas de siphon de sol actif (sauf s'il est dirigé vers un réservoir de drainage dédié).
- d) Examiner l'aire de mélange et celui du chargement pour confirmer qu'elles possèdent une ventilation mécanique. Celle-ci est conçue pour fournir au moins deux renouvellements d'air à l'heure lorsque l'aire est occupée. L'auditeur examinera le système de ventilation mécanique, la documentation de la zone d'entreposage et celle des zones de mélange et de chargement. Il confirmera qu'un minimum de deux renouvellements d'air par heure est réalisable. Le vérificateur déterminera la cote du système d'après la documentation de l'assemblage de la soufflerie, les documents signés par l'installateur ou les plans estampillés par l'ingénieur. La cote indiquera au moins deux renouvellements d'air à l'heure. Il faut conserver au dossier les données techniques du ventilateur, car elles donnent le nombre de pi^3/min

S'il y a un occupant dans l'aire adjacente du même bâtiment à l'aire de mélange/chargement, s'assurer que le système de ventilation n'aspire pas d'air ou ne permet pas à celui-ci de migrer de l'aire d'entreposage des pesticides à l'aire de l'occupant adjacent.

— Ou —

En l'absence de ventilation mécanique, une procédure d'exploitation sécuritaire est en place, exigeant que les événements/fenêtres soient ouverts pendant les activités de transfert de pesticides. L'auditeur examinera les PON et confirmera l'emplacement des événements/fenêtres et confirmera qu'ils sont fonctionnels.

Protocole A10 : Zones de mélange/chargement des pesticides pour l'application foliaire	Conformité :
<ul style="list-style-type: none"> a) L'exploitation dispose d'une trousse anti-déversement portable à proximité des zones de mélange et de chargement des produits foliaires. b) Si la station de lavage oculaire ne se trouve pas à moins de 15 mètres de la zone d'application, une bouteille de lavage oculaire portable est présente. 	<p style="text-align: center;">REQUIS POUR CE</p>

L'auditeur vérifiera la présence d'un ensemble portable en cas de déversement chimique.
L'auditeur vérifiera la présence d'une douche oculaire en deçà de quinze mètres de la zone de mélange/chargement ou d'une douche oculaire portable.

B : APPLICATION DE PESTICIDE

Protocole B1 : Documentation sur l'application de pesticides	Conformité :
L'entreprise a documenté toutes les applications de pesticides (y compris le moment de l'application, le parasite identifié, la dose d'application et autres informations applicables en fonction des produits utilisés).	REQUIS POUR CE

L'auditeur vérifiera sur les documents la présence de la certification courante. Voici un exemple de fiche d'application de pesticide.

Registre d'application de pesticides

Date et heure :		Culture :
Nom de l'applicateur :		Lieu/champ :
Informations sur la culture	Information sur les pesticides :	Information sur l'équipement :
Stade de croissance	Nom du produit :	Dose d'application du pulvérisateur (L/ha) :
	N° NHPA :	Classification des buses de pulvérisation :
Conditions de culture :	N° de lot :	Type de buse :
	N° groupe :	Espacement des buses :
	Adjuvant :	Pression :
	Dose de pesticide :	Vitesse :
	Date (nouvelle application) :	Autre :
	Date de récolte la plus précoce :	
	Date (délai de sécurité après traitement) :	
Information sur les parasites :	Informations météorologiques :	Autres observations :
Ravageurs présents :	Vitesse du vent :	Zone tampon :
Stades de croissance :	Direction du vent :	Localisation des zones sensibles :
Seuils :	Température :	
Détails du dépistage :	Humidité relative :	
	Humidité du sol et précipitations :	
Résultats/commentaires :		Diagramme :

Protocole B2 : Certification provinciale	Conformité :
La personne responsable des installations (ou celle désignée) a obtenu la certification provinciale applicable en matière de pesticides.	REQUIS POUR CE

L'auditeur vérifiera sur les documents la présence de la certification courante.

Province	Description	Requis
Québec Application de pesticides par un producteur agricole	<p>Les agriculteurs sont exemptés de l'obligation d'obtenir un permis s'ils effectuent des travaux à titre non professionnel, à des fins agricoles.</p> <p>Les agriculteurs et les gestionnaires de forêts doivent posséder un certificat s'ils effectuent des travaux nécessitant l'utilisation de certains pesticides.</p> <p>Certificat E3 d'agriculteur pour application dans des bâtiments à des fins horticoles (avec ou sans carte de producteur agricole)</p> <p>Application de pesticides de classe 1 à classe 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur les plantes cultivées dans un bâtiment • Sur les plantes des bassins décoratifs d'un bâtiment • Sur les plantes ou les animaux sur une bande d'un mètre de large au maximum sur le bord extérieur d'une serre. <p>Fumigation autorisée, sauf avec le bromure de méthyle, le dioxyde de carbone, l'oxyde d'éthylène, la phosphine ou le fluorure de sulfuryle (E5)</p> <p>Liens :</p> <p>Aperçu des règlements relatifs aux permis et aux certificats</p> <p>Tableau des classes et sous-classes de permis et certificats</p>	Requis 0

Protocole B3 : L'équipement de protection individuelle	Conformité :
Tous les employés qui travaillent avec des pesticides ont accès à un équipement de protection individuelle (ÉPI) à utiliser lors de la manutention des pesticides.	REQUIS POUR CE

À partir d'un échantillon de fiche de sécurité (FDS), l'auditeur déterminera quels types d'ÉPI sont nécessaires. L'auditeur confirmera que ceux-ci sont offerts et en bon état. L'ÉPI doit être entreposé ailleurs que sur le plancher pour prévenir la contamination.

Protocole B4 : Procédures d'exploitation sécuritaires	Conformité :
L'exploitation a élaboré par écrit et mis en place des procédures sécuritaires d'entreposage, de manutention et d'utilisation des pesticides (PON).	REQUIS POUR CE

L'auditeur vérifiera la présence, par écrit, de procédures sécuritaires d'entreposage, de manutention et d'utilisation des pesticides. L'auditeur examine les procédures pour déterminer si elles ont été mises en œuvre. Les procédures doivent être spécifiques à l'équipement utilisé. (Référence Protocole A4)

EXEMPLE de procédure d'exploitation sûre — manutention des pesticides

L'utilisation de pesticides de façon sécuritaire dépend de nombreux facteurs. Parmi les facteurs les plus importants, citons le choix du produit approprié et son utilisation conformément aux directives de son étiquette.

- L'accès et l'utilisation des pesticides sont limités au personnel autorisé.
- Consultez la fiche de données de sécurité (FDS) du produit avant de l'utiliser.
- Lisez l'étiquette du produit avant de l'utiliser.
- Passez en revue les procédures d'utilisation des équipements de mélange et de chargement avant de les utiliser.
- Assurez-vous que toute personne non essentielle à l'application est hors de la zone avant de mélanger et d'appliquer des pesticides.
- Veillez à porter des vêtements qui vous protègent lorsque vous utilisez des pesticides. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussures approuvées par la CSA en plus de tout autre vêtement ou équipement de protection requis par l'étiquette.
- Mélangez les pesticides uniquement dans les zones de mélange et de chargement prévues à cet effet. Assurez-vous de mettre en marche la ventilation mécanique avant d'ouvrir le contenant du pesticide.
- Mélangez uniquement la quantité dont vous avez besoin à court terme pour éviter d'entreposer ou d'éliminer un surplus de pesticide.
- Soyez prêt à faire face à un déversement de pesticide. Veillez à ce que l'équipement à utiliser en cas de déversement soit à proximité.
- Lisez les instructions de premiers soins sur l'étiquette avant d'utiliser le produit. Notez l'emplacement de la station de lavage des yeux avant d'ouvrir le contenant de pesticide.
- Retirez les objets personnels, tels que les vêtements ou les outils, de la zone pour éviter toute contamination.
- Gardez les récipients ouverts au-dessous du niveau des yeux.
- Après l'utilisation des pesticides, maintenez le système de ventilation en marche pendant une heure.
- Après l'utilisation de pesticides, nettoyez tout résidu ou tout contenant conformément aux procédures de nettoyage et d'élimination.
- Après avoir utilisé des pesticides, lavez-vous les mains avant de fumer ou de manger.
- Enregistrez l'utilisation des pesticides.
- Remettez le contenant de pesticide dans la zone de stockage désignée pour les pesticides.

(Nota — les procédures doivent être spécifiques à l'entreprise. Elles correspondent aussi aux procédures de mélange et de chargement de l'équipement pour les systèmes en circuit fermé et l'application foliaire).

C : ÉVALUATION DE L'EAU ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Protocole C1 : Évaluation de la gestion de l'eau	Conformité :
<p>Tous les six ans, l'exploitation a entrepris une évaluation de la gestion de l'eau par une tierce partie approuvée. L'évaluation démontre que son système de chimigation est hermétique. L'évaluation peut inclure un test avec colorant ou des alternatives.</p> <p>SI une rénovation ou une reconfiguration du système de chimigation a lieu, une évaluation de la gestion de l'eau doit être effectuée et réussie lors de l'achèvement des modifications.</p>	Obligatoire pour la certification NGAP

Un échantillon est disponible sur www.awsa.ca

Protocole C2 : Surveillance du système de chimigation	Conformité :
L'exploitation a mis en place un plan de gestion pour surveiller son système de chimigation fermé afin de vérifier que le système fonctionne comme prévu.	Obligatoire pour la certification NGAP

Protocole C2 : Méthodes de surveillance du système de chimigation

Chaque installation doit fournir la preuve de l'existence d'un protocole permettant de vérifier l'intégrité des systèmes de chimigation entre les protocoles C1 : Évaluations de l'eau.

Les méthodes suivantes peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences du protocole C2 : Surveillance du système de chimigation. Des solutions de rechange seront envisagées. Elles devraient être soumises à l'Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques (ANEPA) à l'adresse manager@awsa.ca pour approbation avant d'être utilisées.

I. SURVEILLANCE DES NUTRIMENTS

Inscrire les résultats de l'échantillonnage mensuel ou trimestriel* des eaux de ruissellement. Conserver un registre des résultats tout au long de l'année pour prouver qu'un protocole de surveillance a été mis en œuvre.

Un exemple de journal de surveillance des éléments nutritifs est fourni à la page suivante.

*Les installations ontariennes peuvent suivre le même calendrier d'échantillonnage des eaux de ruissellement que celui décrit dans leur rapport d'approbation de conformité environnemental (ECA) et utiliser ces résultats pour satisfaire aux exigences du protocole C2. L'échantillonnage doit être effectué, au minimum, tous les trimestres.

II. SURVEILLANCE DE LA CONDUCTIVITÉ ÉLECTRIQUE (CE)

Des échantillons devraient être prélevés à la fois de l'eau qui alimente l'installation (eau d'entrée) et celle qu'elle rejette dans l'environnement (eau de sortie). Si les lectures de CE de l'eau rejetée sont supérieures de 0,2 mS/cm à ceux de l'eau d'entrée, cela peut indiquer une fuite ou une connexion croisée.

L'**échantillon de l'eau qui alimente l'installation** est un échantillon qui serait indicatif des masses d'eau environnantes non influencées par votre exploitation. Il pourrait s'agir d'un échantillon d'eau de pluie ou d'un échantillon de l'eau du fossé dans lequel se déversent les eaux de ruissellement.

Préparation

1. Préparer les éléments suivants avant le test :
 - a) Nettoyer le(s) flacon(s) ou le(s) gobelet(s) pour obtenir des échantillons ;
 - b) Appareil de mesure du pH/conductivimètre étalonné Hanna ou YSI avec compensation de température ;
 - c) Outils pour ouvrir les trous d'homme, les couvercles de puisard, etc. ;
 - d) Lampe de poche ;
 - e) CARNET DE SURVEILLANCE DE LA CONDUCTIVITÉ ÉLECTRIQUE (CE)

Procédure de tenue de dossiers

Effectuer les opérations suivantes tous les mois ou plus fréquemment selon les résultats :

1. Prélever un échantillon d'eau d'entrée et un de décharge d'eau pluviale à l'aide d'une bouteille ou d'une tasse propre. Un échantillon de 250 ml suffit.

2. Insérer le pH/conductivimètre Hanna ou YSI dans l'échantillon. Respecter les directives du fabricant.
3. Enregistrer les résultats dans le journal de surveillance de la conductivité électrique (CE).
 - a. Décrire le lieu d'échantillonnage ;
 - b. Enregistrer la lecture du conductivimètre en mS/cm.
4. Répéter les étapes 1 à 3, en utilisant une bouteille propre, pour chaque emplacement de décharge des eaux de ruissellement connecté à chaque serre testée.
5. Conserver un registre des résultats tout au long de l'année pour prouver qu'un protocole de surveillance a été mis en œuvre. L'échantillonnage doit être effectué, au minimum, tous les trimestres.

EXEMPLE CARNET DE SURVEILLANCE DES NUTRIMENTS

NOM DE L'EXPLOITATION _____

LIEU DE LA PRISE D'ÉCHANTILLON : _____

ÉCHANTILLONNAGE (DATE ET HEURE)

PARAMÈTRES	UNITÉS	EFFLUENT DE LA SERRE. OBJECTIFS								
Température à la réception	°C	--								
Nitrate (en N)	en tant que N mg/l	10.0								
Phosphore (total)	mg/l	0.50								
Potassium (total)	mg/l	10.0								
Ammoniac + Ammonium (N)	en tant que N mg/l	1.0								
Zinc (total)	mg/l	0.10								
Manganèse (total)	mg/l	0.20								
Fer (total)	mg/l	1.50								
Cuivre (total)	mg/l	0.05								
Molybdène (total)	mg/l	0.05								
Bore (total)	mg/l	0.50								
Chlore	mg/l	200								
Sulfate	mg/l	200								
pH	N° de l'unité	6,5 — 8,5								
Titre hydrotimétrique (dureté)	mg/l en tant que CaCO3	--								
Total des solides en suspension	mg/l	30								

Protocole C3 : Entretien du système de chimigation	Conformité :
<p>Un processus et un calendrier officiels sont en place pour inspecter et entretenir régulièrement le système de chimigation fermé et ses composants (injecteurs, pompe, etc.) conformément aux fiches techniques fournies par le fabricant. Cela inclut un processus permettant aux employés d'identifier les déficiences et un processus de suivi et de correction. Le processus devrait également inclure les activités entreprises dans le cadre de l'entretien de fin d'année ou de fin de récolte.</p>	<p>Obligatoire pour la certification NGAP</p>

L'auditeur vérifiera la présence :

- a) D'un plan documenté démontrant l'entretien continu et de fin d'année ou de fin de culture.
- b) De dossiers d'inspections et des fichiers identifiant les déficiences et les mesures correctrices pour les éliminer.
- c) D'un document démontrant que l'entretien et le nettoyage (annuels ou de fin de récolte) ont été effectués.
- d) **Exemples :**

Inspection quotidienne/hebdomadaire

Les éléments suivants pourraient être intégrés dans un système électronique de gestion du travail en tant que tâche quotidienne ou hebdomadaire.

	Problème identifié ?	Sites	Actions correctrices	Date corrigée
Vérifiez que les goutteurs ne fuient pas.	Oui ou Non	Exemples : Section 2A, bloc ouest, etc.		
Vérifiez l'étanchéité des conduites d'irrigation	Oui ou Non			
Vérifiez que les auges ne sont pas déséquilibrées ou courbées	Oui ou Non			
Vérifiez l'étanchéité des extrémités de l'auge	Oui ou Non			

Entretien de fin d'année

Les éléments suivants devraient être inspectés et entretenus à la fin de chaque cycle de culture

	Sites	Actions correctrices supplémentaires nécessaires ?	Date d'achèvement
Les auges sont nettoyées pour éliminer les accumulations de calcaire ou de sédiments	Exemples : Section 2A, bloc ouest, etc.		
Les auges vieillissantes ou cassées sont remplacées.			
Les goutteurs sont nettoyés avec soin.			
Les lignes d'irrigation sont nettoyées à fond.			

Entretien de début d'année

Les éléments suivants devraient être inspectés et entretenus à la fin de chaque cycle de culture.

	Sites	Actions correctrices supplémentaires requises ?	Date d'achèvement
Assurez-vous que les connexions et les joints sont bien serrés. Vérifiez les fuites avant le début de la production.			
Remplacez la bâche en plastique sur le plancher si nécessaire afin d'empêcher les fuites de pénétrer dans le sol.			

Pour obtenir plus d'information, adressez-vous au personnel de vulgarisation en serriculture ou au représentant local.

Références :

<http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/facts/17-022.htm>

Protocole C4 : Plan d'action lors d'un déversement	Conformité :
<p>Un plan est établi pour agir et pour signaler les déversements majeurs provenant du système de recirculation fermé de l'exploitation. Cela pourrait inclure des fuites au sein de l'exploitation ou des fuites entraînant une contamination des bassins d'eaux pluviales et/ou des sources d'eau de surface.</p>	<p>Obligatoire pour la certification NGAP</p>
<p>Preuve d'audit :</p> <p>L'auditeur vérifiera la présence d'un plan d'action en cas de déversement. Le plan devra contenir au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Une liste des personnes responsables et leurs coordonnées, b) Les mesures à prendre pour limiter l'étendue du déversement et/ou empêcher le déversement continu dans les sources d'eau de surface, c) La procédure et les coordonnées de l'organisme de réglementation compétent auquel signaler le déversement, le cas échéant. 	



D : GESTION DU SITE

Protocole D1 : Entretien d'urgence des équipements	Conformité :
L'installation possède des procédures écrites décrivant le soin et le réapprovisionnement des équipements d'urgence et de sécurité suivants : a) Trousse de premiers soins ; b) Station de lavage oculaire ; c) ÉPI ; et d) Équipement de nettoyage lors d'un déversement et fournitures.	REQUIS POUR CE

L'auditeur inspectera les procédures écrites de l'entreprise concernant l'entretien de l'équipement d'urgence. De même, il vérifiera les rapports d'inspection antérieurs pour s'assurer que l'entretien et le réapprovisionnement requis sont effectués à la fréquence prescrite.

Exemple de procédure type pour l'entretien des équipements d'urgence et de sécurité :

Personne(s) responsable(s) : _____

Date de la dernière révision/mise à jour : _____

Cela comprend au minimum les éléments suivants :

a) Trousse de premiers soins :

Les procédures suivantes concernent l'entretien de la trousse de premiers soins et le contrôle des stocks :

- 1) La trousse de premiers soins est située dans la zone prescrite et est facilement accessible.
- 2) Une liste de tous les articles est incluse. Lorsque des fournitures sont utilisées, enregistrez le fait et apposez vos initiales. Le contenu de la trousse de premiers soins correspond aux règlements provinciaux sur la santé et la sécurité au travail.
- 3) Notez le traitement de chaque cas de premiers secours dans le livre fourni.
- 4) Chaque mois, la liste sera vérifiée et les fournitures seront commandées, si nécessaire.
- 5) Tous les produits dont la date d'expiration est dépassée ont été éliminés et remplacés de manière appropriée.

b) Voici les procédures à suivre pour l'entretien de la douche oculaire

Type de bouteilles :

- 1) La douche oculaire est située dans la zone prescrite et est facilement accessible.
- 2) La station de lavage oculaire est composée de deux bouteilles remplies de liquide propre.
- 3) La station de lavage oculaire sera inspectée tous les mois pour vérifier que les bouteilles sont pleines et que l'accès est libre.
- 4) Les employés travaillant dans l'entrepôt seront formés à l'utilisation de la douche oculaire avant la saison du printemps (consigner la formation).
- 5) L'emplacement de la station de lavage oculaire apparaît sur le plan d'aménagement du site.

Bassin de lavage des yeux :

- 1) La douche oculaire est située dans la zone prescrite et est facilement accessible.
- 2) La station oculaire est propre et le débit d'eau est suffisant.
- 3) Les employés travaillant dans l'entrepôt seront formés à l'utilisation de la douche oculaire avant la saison du printemps (consigner la formation).

e) **Voici les procédures à suivre au sujet de l'ÉPI pour urgence**

- 1) Une liste de tous les équipements d'urgence est affichée dans l'armoire de l'entrepôt où sont conservés les équipements d'urgence.
- 2) L'équipement sera inspecté chaque mois par rapport à la liste. On s'assure que tout l'équipement est en état de marche.
- 3) L'équipement est accessible, propre et gardé hors du sol.
- 4) L'équipement est entretenu selon les indications du fabricant.
- 5) Les employés travaillant dans l'entrepôt seront formés à l'utilisation de l'ÉPI avant la saison du printemps (consigner la formation).

f) **Voici les procédures à suivre pour l'équipement et les fournitures utilisés lors du nettoyage des déversements**

- 1) Une liste de tous les équipements d'urgence est affichée dans l'armoire de l'entrepôt où sont conservés les équipements d'urgence.
- 2) L'équipement sera inspecté chaque mois par rapport à la liste. On s'assure que tout l'équipement est en état de marche.
- 3) L'équipement est accessible, propre et gardé hors du sol.
- 4) Les employés travaillant dans l'entrepôt seront formés à l'utilisation de l'équipement d'urgence avant la saison du printemps (consigner la formation).
- 5) L'emplacement de la station de l'équipement d'urgence apparaît sur le plan d'aménagement du site.

Protocole D2 : Procédures de manutention des déchets dangereux	Conformité :
L'installation possède des procédures écrites qui satisfont à toutes les exigences de la loi. Celles-ci décrivent les façons appropriées de manutentionner, d'entreposer et d'éliminer les produits contaminés par des pesticides, les rinçures, les matériaux absorbants lors de déversements, les déchets dangereux et autres déchets.	REQUIS POUR CE

L'auditeur inspectera les procédures écrites de l'exploitation concernant la manutention, l'entreposage et l'élimination des produits contaminés par des pesticides, des matériaux absorbants lors de déversements, des rinçures et autres matières dangereuses. Les procédures comprendront la gestion du débordement des bassins de rétention

EXEMPLE

Procédure de manutention, d'entreposage et d'élimination des déchets dangereux

Les déchets de pesticides peuvent être dangereux. Ils doivent être éliminés de manière responsable. Consultez les fiches de données de sécurité du ou des produits avant de procéder au nettoyage. Suivre les instructions d'utilisation des ÉPI.

Utilisez un baril de suremballage spécial sur le site lorsque, en cas de déversement, vous nettoyez et placez ce produit dangereux dans ce baril. Une fois le nettoyage terminé, placez une étiquette très visible sur le baril. Indiquez clairement le contenu, la date du nettoyage et signez l'étiquette pour que les autres sachent qui a fait le travail.

La procédure d'élimination des déchets dangereux est la suivante :

- a) Informez le fournisseur de la situation et demandez-lui de l'aide.
- b) S'il ne peut pas vous conseiller, appelez le ministère de l'Environnement local et demandez de l'aide.
- c) Enfin, appelez une entreprise agréée d'élimination des déchets pour qu'elle ramasse les déchets en vue de leur élimination.

Nous conservons dans nos dossiers un exemplaire de toutes les éliminations et de l'endroit où elles ont eu lieu.

Protocole D3 : Procédures en cas d'accident et d'incident	Conformité :
L'installation a établi une procédure exigeant que tous les accidents/incidents fassent l'objet d'une enquête, qu'ils soient notés et rapportés.	REQUIS POUR CE

Exemple

Formulaire de rapport d'accident/incident

Date de l'incident :		L'heure :	
Nom de la ou des personne(s) blessée(s) :			
Lieu de l'incident :			
Détails de l'incident :			
Mesures prises :			
Autorités compétentes notifiées :			
Recommandations pour améliorer/prévenir l'incident :			
Signature de la direction :			

E : INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

PROTOCOLE E1 : Plan d'intervention en cas d'urgence	Conformité :
<p>L'exploitation possède par écrit un plan d'intervention d'urgence (PIU). Il a été revu et daté au cours des 12 derniers mois. Il comprend les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Une table des matières qui renvoie aux numéros de page.b) Un organigramme de l'organisation détaillant ce qui suit :<ul style="list-style-type: none">i) Les responsabilités de chaque employé indiqué sur l'organigramme ;ii) Les numéros de téléphone de tous les répondants aux urgences, des employés, des services médicaux de la région, des agences gouvernementales, des fournisseurs de produits et des compagnies de services environnementaux ;iii) Un plan du site indiquant les emplacements relatifs de l'équipement et des fournitures d'intervention d'urgence, de la zone d'entreposage des pesticides, de la zone de mélange/chargement des pesticides, des centres de contrôle d'urgence et des voies de sortie d'urgence ;iv) Un plan de gestion écrit pour les pesticides déversés ;v) Une liste des gens auxquels le PIU a été remis ;vi) Une liste des événements qui lancent le PIU ;	REQUIS POUR CE

L'auditeur examinera le PIU écrit pour s'assurer qu'il contient tous ces éléments. Le PIU doit être inséré de façon ordonnée, dans un cahier à anneaux ou un livret séparé, PIU (numérique ou copie papier). Il doit être en ordre et facilement accessible. Le vérificateur confirmera que tous les employés sur la liste de distribution du PIU possèdent leur propre PIU. Le PIU portera la date de la dernière révision.

Un modèle de plan d'intervention d'urgence est disponible a www.awsa.ca

PROTOCOLE E2 : Exercices d'urgence	Conformité :
<p>Au moyen du PIU de l'installation, l'équipe de direction a mené ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Un exercice en salle simulant une urgence. b) Un exercice pratique relié à une urgence simulée. c) Révision et mise à jour du PIU, le cas échéant, à la suite de l'exercice. 	<p>REQUIS POUR CE</p>

L'auditeur inspectera les dossiers pour s'assurer qu'au moins soit un exercice en salle portant sur une urgence simulée a été réalisé au cours des 12 derniers mois ou :

au moins un exercice pratique sur une urgence simulée a été réalisé au cours des 12 derniers mois.

Des exemples d'exercices d'urgence (physiques ou simulés) pourraient inclure un déversement de produit, un feu simulé, une urgence médicale ou une inondation. Là où le propriétaire est le seul opérateur, une exemption s'applique.

Un échantillon :

Dossier d'exercice d'intervention d'urgence			
Site :	Type d'exercice : En salle/exercice	Date :	
Fiche de présence			
Description du scénario de l'urgence : 			
Résultats de l'exercice (expliquez ce qui a été fait et par qui) : 			
Modification du plan requise (énumérez toutes les modifications recommandées pour le plan d'urgence) : 			
Commentaires/Observations : 			